



## Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Communautaire

### Séance du 27 février 2020

DATE DE CONVOCATION  
07 février 2020

L'an deux mil vingt, le 27 février 2020 à dix-huit heures trente,  
Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Hubert SAUVAIN, Président.

Étaient présents :

MM. Hubert SAUVAIN, Vincent DANCOURT (pouvoir de M. Cyril BULOT), Luc JOLIET (pouvoir de M. Daniel BAUCHET), Jean-Emmanuel ROLLIN, Daniel BAUDRON, Gérard TREMOULET (pouvoir de Mme Nicole DARMIGNY), Mmes Ghislaine POIVRE, Nathalie ANDRÉOLETTI (pouvoir de Mme Francine COTTIN), M. Serge BENOIT (suppléant de M. Nicolas ROYER), Mmes Catherine BERTET (arrivée à 18h45), Élisabeth BESSIÈRE (arrivée à 19h30), Nathalie BONNET, MM. Jean-Paul BONY (pouvoir de Mme Patricia GRAPPE), Gilles BRACHOTTE (pouvoir de Mme Françoise JACQUES), Mme Sylvie CHASTRUSSE (pouvoir de M. Michel AIMEUR), MM. Daniel CHETTA, Vincent CROUZIER, Patrice ESPINOSA (pouvoir de M. Jacky Pillot), Laurent FAIVRE (départ 19h00), Jean-Marie FERREUX, Mme Marie-Paule FONTAINE, MM. Bernard GEVREY (départ 19h00), Georges GROSSEL, Jean-Claude GUIBLAIN, Paul JEANNERET, Pascal MARTEAU, Jean MATHÉ, Guy MORELLE (pouvoir de Mme Catherine LANTERNE), Mme Monique PINGET, M. Jacques PROST, Mme Liliane ROUSSELET, MM. Daniel SAUVAIN, Daniel SUTY.

Étaient Absents/excusés :

MM. Michel AIMEUR (pouvoir à Mme Sylvie CHATRUSSE), Daniel BAUCHET (pouvoir à M. Luc JOLIET), François BIGEARD, Cyril BULOT (pouvoir à M. Vincent DANCOURT), Mmes Francine COTTIN (pouvoir à Mme Nathalie ANDRÉOLETTI), Nicole DARMIGNY (pouvoir à M. Gérard TREMOULET), Monique DEFOORT, Isabelle DI GIOVANNI, Céline GOMES DA SILVA, Patricia GRAPPE (pouvoir à M Jean-Paul BONY), Françoise JACQUES (pouvoir à M. Gilles BRACHOTTE), Catherine LANTERNE (pouvoir à M. Guy MORELLE), MM. Jacky LAPIERRE, Michel MANGOLD, Jacky PILLOT (pouvoir à M. Patrice ESPINOSA), Nicolas ROYER.

Secrétaire de séance :

M. Jean-Emmanuel ROLLIN.

27/02/2020/25

NOMBRE DES MEMBRES EN EXERCICE :	48
PRÉSENTS :	31
VOTANTS :	40

**Objet :** Dissolution du Budget annexe « ZAE de BOULOUZE »

Monsieur le Président rappelle aux membres du Conseil Communautaire l'obligation de clôturer et dissoudre un budget annexe à vocation économique dès lors que l'ensemble des lots compris dans la zone sont tous vendus, ce qui est le cas pour le Budget annexe « ZAE de Boulouze ».

Il rappelle également que lors de la séance plénière du Conseil Communautaire en date du 17 octobre 2019, par délibération N°17/10/2019/13, l'assemblée délibérante a validé la clôture du Budget annexe « ZAE de Boulouze » au 30 septembre 2019. Il y a lieu de confirmer cette clôture à la date du 31 décembre 2019.

Un tableau récapitulatif du Budget annexe « ZAE de Boulouze » est joint au présent rapport ; celui-ci retrace l'activité comptable de l'exercice 2007 à l'exercice 2019, arrêté au 31 décembre 2019.

Aussi, Monsieur le Président propose la clôture et la dissolution du Budget annexe « ZAE de Boulouze » avec intégration des résultats de fonctionnement 2019 du Budget annexe au Budget principal, soit la somme de 4 042,19 €.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS

Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30

Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)

- **CLÔTURE et DISSOUT** le Budget annexe « ZAE de Boulouze »,
- **VALIDE** l'intégration des résultats du Budget annexe « ZAE de Boulouze » dans le Budget Principal,
- **AUTORISE** Monsieur le Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Pour extrait conforme,



**Hubert SAUVAIN**

Président de la Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise  
Maire de ROUVRES-EN-PLAINE

LIBERTÉ - ÉGALITÉ - FRATERNITÉ

Communauté de Communes de la Plaine Dijonnaise - 3 impasse Arago - BP 53 - 21110 GENLIS  
Horaires d'ouverture au public : du lundi au vendredi : 08h30-12h00 / 13h30-16h30  
Téléphone 03 80 37 70 12 - Télécopie 03 80 37 93 65 - [www.plainedijonnaise.fr](http://www.plainedijonnaise.fr)